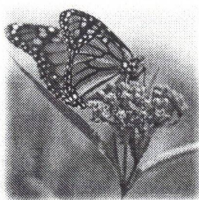


Population mondiale le 1^{er} janvier 2007: 6,583,807,700 humains

Nos meilleurs vœux à tous à l'occasion du nouvel an!

Enfin! Pour détails sur la nouvelle Réserve naturelle: voir verso...

Réserve naturelle du Coteau-de-la-Rivière-La Guerre



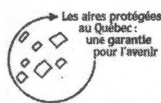
Une réserve naturelle est une propriété privée possédant des caractéristiques d'intérêt pour la conservation et légalement reconnue par le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

La réserve naturelle du Coteau-de-la-Rivière-La Guerre, oasis dans un désert de monoculture intensive et d'élevage, a une superficie de 111 hectares. Elle est formée de 2 secteurs distincts situés de part et d'autre de la limite de partage des eaux de la rivière La Guerre et de la rivière Châteauguay. Le secteur Montée Quesnel, dans la municipalité de Saint-Anicet, se trouve dans le bassin versant de la rivière La Guerre. Traversé par le ruisseau Foran, il se compose de plusieurs milieux forestiers feuillus, mixtes et résineux de tout âge, de milieux humides, de deux étangs et de milieux ouverts où prédomine le frêne épineux, phénomène plutôt rare. Cette diversité d'habitats accueille une riche biodiversité dont la rainette faux-grillon de l'Ouest, une grenouille désignée vulnérable. Le secteur Chemin du Rang 4, dans la municipalité de Godmanchester, se situe sur la crête du coteau dans le bassin versant de la rivière Châteauguay. Il se caractérise par de nombreux affleurements rocheux, des sols minces et un mauvais drainage qui expliquent son faciès constitué de milieux ouverts forestiers sur station sèche en alternance avec des milieux forestiers plus denses sur station humide. Cette variété d'écosystèmes abrite aussi une importante diversité dont la couleuvre mince, le dindon sauvage, la grenouille des marais susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable et d'autres espèces floristiques désignées menacées ou vulnérables.

La reconnaissance de la réserve naturelle, pour une durée perpétuelle, répond aux désirs du propriétaire, le Centre d'intendance écologique Latreille (CIEL), de protéger la diversité biologique du patrimoine naturel du Haut-Saint-Laurent et de préserver ces espaces pour le bénéfice de la collectivité et leur transmission aux générations futures. L'accord du propriétaire est nécessaire pour accéder à ce lieu.

Loi sur la conservation du patrimoine naturel (L.R.Q., c. C-61.01)

Pour information 1 800 561-1616



Développement durable,
Environnement
et Parcs

Québec

NOUVELLE RÉSERVE NATURELLE AU QUÉBEC

Nous sommes heureux de vous annoncer la création officielle d'une nouvelle Réserve naturelle au Québec, la "Réserve naturelle du Coteau- de- la Rivière-La Guerre" sanctionnée par la publication de l'avis de reconnaissance dans la Gazette officielle du Québec, le 20 septembre 2006.

C'est le nom qui apparaîtra désormais sur les cartes officielles du Québec. La Réserve naturelle comprend nos 2 territoires soit les 30 hectares du rang 4 à Godmanchester et les 81 hectares de la Montée Quesnel à St-Anicet.

Nous prévoyons procéder à l'inauguration de la nouvelle Réserve naturelle le 10 juin 2007 lors de notre assemblée générale annuelle. Nous attendons la présence à cette occasion d'une personnalité du Ministère du développement durable, de l'environnement et des parcs.

Nous tenons à remercier tous les membres de CIEL dont l'appui a contribué à cette réalisation.

Le certificat du ministre



Réserve naturelle du Coteau-de-la- Rivière-La Guerre

Le présent certificat reconnaît l'engagement du

Centre d'intendance écologique Latreille (CIEL)

dans la conservation

de deux terrains de 111 hectares situés dans les municipalités de Saint-Anicet et de Godmanchester

et atteste que cette propriété privée, plus précisément décrite dans l'entente de conservation,

est une réserve naturelle pour une durée perpétuelle, selon les dispositions de

la Loi sur la conservation du patrimoine naturel (L.R.Q., c. C-61.01).

Le 20 septembre 2006

Date de la reconnaissance

Claude Bécharé
Ministre du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs



Développement durable,
Environnement
et Parcs
Québec

Publication de l'avis de reconnaissance

© Editeur officiel du Québec, 2006

Partie 2

GAZETTE OFFICIELLE DU QUÉBEC, 20 septembre 2006, 138^e année, n° 38

4433

Avis

Avis

Loi sur la conservation du patrimoine naturel
(L.R.Q., c. C-61.01)

Réserve naturelle du Coteau-de-la-Rivière- La Guerre — Reconnaissance

Avis est donné par les présentes, conformément à l'article 58 de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel (L.R.Q., c. C-61.01), que le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs a reconnu comme réserve naturelle une propriété privée, située sur le territoire de la Municipalité de la paroisse de Saint-Anicet et de la Municipalité de Godmanchester, municipalité régionale de comté Le Haut-Saint-Laurent, connue et désignée comme étant une partie du lot 2 842 757, le lot 3 228 872 et une partie du lot 3 447 161 du cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Huntingdon. Cette propriété, d'une superficie de

111 hectares, est plus amplement décrite aux plans et aux descriptions foncières préparés et signés par l'arpenteur-géomètre, Pierre Meilleur, le 29 mai 2006, sous les numéros 4716, 4717 et 4718 de ses minutes.

Cette reconnaissance prend effet à compter de la date de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

*Le directeur par intérim du patrimoine
écologique et des parcs.*
PATRICK BEAUCHESNE

46920